



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 45311

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au budget et à la réforme budgétaire sur la parution attendue du décret permettant à tous les orphelins de l'ensemble des victimes du nazisme de bénéficier de l'indemnisation accordée aux orphelins de déportés. En septembre 2003, des engagements avaient été pris et l'application de ces derniers avait débouchés sur un rapport remis au Premier ministre à l'issue d'une mission menée par M. Philippe Dechartre. Il lui demande dans quel délai le texte souhaité sera pris.

Texte de la réponse

Le décret portant indemnisation des orphelins de résistants morts en déportation, fusillés ou massacrés est paru le 29 juillet 2004 (décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004). Il étend le dispositif d'aide institué par le décret du 13 juillet 2000 à l'ensemble des orphelins victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45311

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5920

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9912